

Certificat d'assurance

Responsabilité Civile en raison de dommages qui seraient causés à des tiers par un fait de son entreprise

Zurich Insurance Europe AG confirme que le preneur d'assurance mentionné ci-dessous a souscrit une police d'assurance qui couvre les dommages survenus pendant la période indiquée ci-dessous, conformément aux conditions générales et à la loi applicable énoncées dans la police. La limite d'indemnisation peut avoir été réduite ou être épuisée par le paiement de sinistres. Ce certificat ne constitue pas un contrat d'assurance et ne modifie, n'augmente, ni ne corrige les couvertures spécifiées dans la police qui reste seule d'application.

Preneur d'assurance	Spadel s.a Gemeenschappenlaan 110 1200 Sint-Lambrechts-Woluwe
Co-assuré	Les Grandes Sources de Wattwiller 2, rue Guebwiller 68700 Wattwiller France »
Numéro de police	5038258
Période d'assurance	Du 01.04.2025 00h00 au 01.04.2026 00h00
Montant des garanties	R.C. Exploitation par sinistre : € 25.000.000,- en dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus ; En ce compris : Objet Confié par sinistre : € 5.000.000,- R.C. Après Livraison par sinistre et par année d'assurance : € 25.000.000,- en dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus.
Portée de la couverture	Cette assurance couvre la responsabilité civile pouvant incomber à la société Spadel S.A. ou à l'une de ses filiales (dont la société mentionnée ci-dessus) en raison de dommages causés aux tiers, résultant de leurs activités, de leurs employés, de leurs biens meubles et immeubles, de leurs produits après leur livraison et de leurs travaux après leur exécution, ainsi que d'erreurs ou omissions dans la prestation de leurs services. La compagnie confirme que les campagnes de forages prospectifs destinées à trouver de nouveaux captages susceptibles d'être exploités font partie de l'activité assurée par la présente police. »
Assureur	Zurich Insurance Europe AG, succursale belge Da Vincilaan 5 - Caprese 1930 Zaventem

Proaxis

Peter Davis
Représentant légal de la succursale belge

Lieu/Date Zaventem, 12.02.2026

En cas de sinistre, seules les dispositions de la police originale seront d'application et prévaudront sur le présent certificat. Par conséquent, toute ambiguïté éventuelle contenue dans ce certificat sera levée sur base de l'interprétation des dispositions de la police originale, selon les règles applicables au système juridique belge. La couverture d'assurance n'est accordée qu'après paiement de la prime.